

LA PRESSE EN REVUE...

MERCREDI 24 FEVRIER 2016

SOMMAIRE

- 1) La Ve République arrive au terminus
- 2) Face à l'inconnu...
- 3) Eux savent de quoi ils causent...

Gérard Diez La Presse en Revue

I) La Ve République est disqualifiée, est-il urgent de transformer nos institutions ?

Avec les contributions de Nicole Borvo Cohen-Seat, sénatrice honoraire (PCF), Bernard W. Sigg, psychanalyste et Éric Coquerel, coordinateur politique du PG, conseiller régional d'Île-de-France.

-Vie République : bien sûr, mais laquelle ?
par Nicole Borvo Cohen-Seat, sénatrice honoraire (PCF), auteure de Génération VIe République (Éd. Arcane 17)

l'Humanité.fr

Photo Fabrice Savel



L'obstination de François Hollande et Manuel Valls à introduire dans la Constitution l'état d'urgence et la déchéance de nationalité est une injure à la gauche, mais elle relance le

nécessaire débat sur les institutions et l'urgence de leur transformation. La crise politique, démocratique, institutionnelle – les différentes facettes du même mal – est grave quand tant de nos concitoyens ne votent plus, tant d'autres s'en remettent aux vieux discours ripolinés de l'extrême droite ; quand l'expression de la gauche disparaît dans deux grandes régions du pays... et qu'un président de la République qui se réclame de la gauche se met à bricoler la Constitution pour satisfaire des fantasmes sécuritaires qui mineraient fondamentalement notre cohésion nationale.

Pourquoi faut-il un changement de régime ? Parce que la crise que nous connaissons ne se résoudra pas sans une profonde transformation de l'équilibre et de l'organisation des pouvoirs. Notre Constitution est « monarchique », le Parlement y a peu de pouvoirs et, en plus, n'est pas représentatif du peuple. Parce que la citoyenneté doit pouvoir s'exercer en permanence. Parce qu'il faut faire entrer la démocratie dans la sphère économique... ne jouons pas sur les mots en créant de fausses querelles. Un changement de régime, cela veut dire une nouvelle Constitution qui portera le numéro six, sauf à considérer que les cinq précédentes n'étaient pas républicaines.

Encore faut-il que puissent se rassembler tous ceux qui veulent une « radicale » démocratisation de nos institutions. Or, à l'évidence, si la critique est largement répandue, il n'y a pas de consensus sur ce qu'il faudrait faire. Les forces progressistes peinent à se rassembler pour ouvrir des perspectives et un débat public. Et nos concitoyens expriment leurs propres contradictions : ils sont largement majoritaires à vouloir davantage de pouvoirs pour les citoyens, et largement majoritaires aussi pour réclamer un « chef ». Le désarroi est profond. On ne le dépassera qu'en engageant une démarche politique originale permettant aux citoyens de s'impliquer eux-mêmes dans la construction d'un nouveau socle démocratique. Autrement dit, les changements institutionnels ne se feront qu'à l'issue d'un réel débat démocratique et d'un

processus constituant. Encore faut-il alimenter ce débat.

Depuis les années 2000, les communistes ont fourni un travail important de renouvellement et de propositions qui font sens. D'abord, en donnant la priorité dans le système institutionnel aux pouvoirs des citoyens : reconnaissance de la démocratie directe, initiative législative, droit de contrôle des élus, citoyenneté de résidence. Ensuite, en modifiant le rapport entre les citoyens et leurs représentants par une déprofessionnalisation de la politique (scrutin proportionnel, non-cumul des mandats, renouvellement limité). De même, ils proposent d'organiser le partage du pouvoir dans l'entreprise entre les détenteurs du capital (public ou privé) et les salariés et autres acteurs concernés (collectivités, filières, consommateurs, usagers...). Ils proposent aussi une véritable représentation sociale, par exemple par la transformation du Sénat. Concernant l'organisation des pouvoirs, la primauté du Parlement induit la suppression des pouvoirs directement exécutifs du président et pose la question de son mode d'élection et de son rôle. Enfin, les communistes estiment nécessaire de soumettre tout transfert de souveraineté au niveau européen à l'accord des citoyens.

Tout est à discuter. Le pire, dans la situation actuelle, serait de considérer qu'il ne peut y avoir d'accord sur de grands changements, donc de ne proposer que des aménagements. La reconquête démocratique est indispensable. Elle se fera d'autant mieux que les citoyens débattront d'un vrai changement.

- Qu'a-t-on fait de la République française ?

par Bernard W. Sigg, psychanalyste



Crise, réforme, modernisation, beaux prétextes pour s'attaquer aux bases du régime républicain ! Et le peuple de ne pas s'en inquiéter. Cause ou effet ? Tout s'embrouille. Il faut

dire que la manœuvre n'est pas neuve car, s'amorçant à la fin des années 1950, elle est menée conjointement par des conservateurs liés au CNPF/Medef et par d'incertains socialistes tels ceux qui, le 13 mai 1958, aidèrent à coiffer la République, IVe, d'un roi président. Tout ceci prétendument pour « la richesse de la France »,

mais en réalité au profit du capital, indifférent aux soubresauts colériques d'un peuple qui se désespère plus vite qu'il ne s'enflamme. Valls et Hollande, eux, se pressent de parachever le démantèlement amorcé.

La relance de la guerre d'Algérie provoqua la désorientation populaire qui permit le coup d'État du 13 mai 1958 et la substitution d'une Constitution présidentialisée à celle de 1946. Abasourdie, la population ne réagit pas ; les Assemblées plièrent et seuls les communistes osèrent dire non à la République croupion. L'étouffement de la démocratie débuta aussitôt, exigé par le complexe militaro-industriel colonial.

La République fut secouée une dernière fois par la colère populaire, en 1968 – ample mouvement dont les premiers résultats positifs furent vite détournés. Déçu, le peuple se laissa dépouiller et on assista à l'affaiblissement des syndicats et partis. Leurs efforts de rapprochement échouèrent et la victoire de « la gauche », en 1981, devint la roche Tarpéienne d'où surgit le déclin. Inégalités et chômage s'accrurent, l'argent devenant le critère unique et tous les paiements passent obligatoirement par les banques désormais.

C'est ainsi que les nations ont été affaiblies, que la lutte des classes devenait moins visible, jusqu'à être niée, tandis que se multipliaient les pouvoirs non élus – Conseil constitutionnel, Commission européenne, etc. La « dérégulation » et la désétatisation étaient lancées, éloignant les citoyens du contrôle des affaires ; leurs votes négatifs ne comptaient plus, seul étant valable le choix d'« experts », pour qui les dividendes priment sur les besoins sociaux.

Le désintéressement des populations, puis leur abstentionnisme en ont résulté. En effet, espérance, désir et plaisir sont les moteurs primordiaux des sujets et des groupes familiaux constituant les nations. D'où l'offensive permanente des médias et pouvoirs contre psychanalyse et psychologie ; tout est bon pour ramener les réactions et sentiments humains à l'hérédité et à la biologie. Ce faisant, on désarme citoyennes et citoyens déjà rendus crédules et passifs par les moyens d'information et de communication !

On sait aujourd'hui qu'il faut que les sujets disposent de la parole pour qu'ils puissent saisir le monde et y bâtir leur avenir. Or, tout leur a peu à peu été retiré : choix, santé, travail, échanges

culturels, etc. Déçus ou inhibés, souvent alcoolisés ou drogués, comment pourraient-ils s'opposer aux manipulations financières inhumaines des grands possédants ? « S'adapter », « réformer » la Constitution ou « lui rendre un élan » ne sont que réponses dilatoires ou diversions ! Il y manque toute espérance concrète, tout désir d'aboutir et la solidarité dans l'égalité qui seule peut rassembler pour l'accomplissement de justes projets. La République sociale, que voulaient communards et Résistants, exigera l'information véridique, l'écoute attentive de tous et de toutes, et la libération fraternelle, chacun gardant ses rêves et croyances. Peut-être alors, jeunes sans emploi, adultes sans soins et vieux sans retraite se joindront-ils à nous pour créer une majorité et bâtir une République pour tous ?

- **Une France, de nouveau, insoumise** par Éric Coquerel, coordinateur politique du PG, conseiller régional d'Île-de-France



Jamais la Ve République n'aura autant révélé ses tares que sous le quinquennat de François Hollande. Dictature exceptée, aucun système au monde ne permet ainsi que soit appliquée une politique

systématiquement inverse à celle pour laquelle on a été élu-e ! Celui qui voulait une « présidence normale » aura abusé de toutes les ficelles d'une monarchie républicaine qui autorise un homme seul à décider quasiment de tout, coups politiques inclus comme le montre le dernier remaniement. Elle est également parfaitement adaptée à la répression et à l'intimidation des mouvements sociaux ou citoyens, corollaire de politiques d'austérité impopulaires. Les cinq syndicalistes d'Air France, condamnés comme « voyous » par le premier ministre avant même que la justice ne fasse son travail, en sont les malheureux symboles.

Cette dérive autoritaire, qui pourrait bientôt permettre un état d'urgence constitutionnalisé et permanent si les parlementaires ne relèvent pas la tête, ne peut qu'inquiéter : ce n'est plus la République, c'est sa rature. Par ses modes de scrutin à deux tours, la Ve République est aussi une machine qui protège le système contre tout changement : elle vitrifie la représentation politique du pays en la simplifiant à outrance, favorise le bipartisme, pulvérise le pluralisme. Qu'on ne s'y trompe pas : l'émergence de forces

comme Podemos est liée non seulement à un contexte différent, mais aussi à un système électoral à la proportionnelle facilitant la montée de nouveaux mouvements. Au final, la Ve République se sera bien révélée comme un coup d'État permanent contre la souveraineté populaire. Ce ne sont pas des appels à des primaires, au-delà des combinaisons et ambitions politiques qu'ils abritent, qui corrigeront ce vice antidémocratique. Au mieux, elles n'en sont que les rustines ; au pire, elles en aggravent les travers.

Il est donc temps de renouer le fil de la République : passons à la VIe ! Que devrait-elle être ? Elle sera laïque, plus que jamais, car garantie du vivre-ensemble. Elle sera parlementaire, le pouvoir exécutif dépendant des représentant-e-s du peuple et non l'inverse, ce dernier pouvant contester un mandat non tenu par le droit de révocabilité. Elle sera égalitaire, une et indivisible, permettant par les lois et des services publics forts, l'égalité des droits entre toutes et tous sur tout le territoire. Elle sera citoyenne car la politique doit être un engagement auquel chacun-e doit pouvoir se consacrer, et non plus une carrière : non-cumul, limitation des mandats dans le temps, statut de l'élu-e garantissant le retour à la vie professionnelle une fois le mandat effectué. Elle sera écologique, mettant au-dessus de tout la préservation de notre écosystème, premier bien commun, notamment par la constitutionnalisation de la règle verte : ne pas consommer plus que ce que notre terre peut produire. Elle sera sociale, car la République restera inachevée tant que la démocratie n'en aura pas fini avec cette confiscation de la souveraineté qu'est l'appropriation des richesses et du pouvoir par le capital. Mais les moyens conditionnent la fin. Œuvre du peuple lui-même par cette révolution citoyenne qu'est la Constituante, la VIe ne peut venir du haut.

La Ve République est un régime parfaitement adapté à l'ordo-libéralisme qui, au nom de la souveraineté absolue des marchés, contourne et s'abstrait de celle des peuples. En cela, elle est le parfait complément des traités européens. Parce que la Ve et les traités européens nient la souveraineté populaire, on ne changera rien dans leur cadre. Il n'y aura pas de VIe République sans rupture avec ce carcan, par essence antidémocratique. Cette double exigence devra être portée par le candidat qui défendra les couleurs de la rupture et de l'alternative sociale, démocratique et écologique en 2017. Celles d'une France, de nouveau, insoumise.

II) Myriam El Khomri et Manuel Valls face au péril jeune et au spectre du CPE...

Marc Landré



Myriam El Khomri et Manuel Valls, lundi, lors de leur déplacement à Mulhouse. Photo: REUTERS/Vincent Kessler .

LE SCAN ÉCO - Les jeunes, pour l'heure en vacances, devraient se mobiliser en masse au mois de mars contre le projet de loi de la ministre du Travail. L'occasion pour eux de fêter les 10 ans de leur victoire contre le contrat première embauche, en espérant que l'histoire se répète...

Attention danger! On le voit, les oppositions au préprojet de loi sur le Code du travail porté par Myriam El Khomri se multiplient (la pétition en ligne lancée vendredi par des militants syndicaux et féministes dépassait ce mardi à 11h30 les 320.000 signatures) et il va devenir de plus en plus difficile pour Manuel Valls et sa ministre du Travail, malgré leur défense acharnée et constante à ce jour du texte, de tenir le cap. De ne pas céder à la pression populaire.

Et ce, d'autant que les jeunes ne sont pas encore entrés dans la danse. Enfin pas encore... Car tout laisse à penser, une fois les vacances terminées (ce sont actuellement les congés de février), qu'ils commenceront à se mobiliser. L'UNEF et la FNL, les deux principaux syndicats d'étudiants et de lycéens, préparent d'ailleurs le terrain. Les deux organisations sont d'ailleurs conviées à l'intersyndicale organisée ce mardi soir par la CGT, au siège de la centrale de la Porte de Montreuil, pour discuter d'«actions et initiatives communes» contre ce texte jugé trop favorable au patronat. Autant dire de mobilisations dans les rues dans les semaines à venir pour demander le retrait du texte. Et il est fort peu probable que les

deux organisations de la jeunesse, qui ont ouvertement manifesté leur opposition au préprojet de loi El Khomri, aillent à cette «réunion de travail» simplement pour faire de la figuration.

Malchance pour l'exécutif, la période tombe sur une date anniversaire chère aux jeunes: leur victoire, il y a dix ans, contre le contrat première embauche (CPE) de Dominique de Villepin, qu'ils sont d'ailleurs bien décidés de célébrer, comme il se doit. Annoncé sans aucune concertation par l'ex-premier ministre de Jacques Chirac le 16 janvier 2006, ce contrat (dérivé du CNE) était assorti d'une «période de consolidation» de deux ans durant laquelle l'employeur pouvait rompre le contrat de travail sans donner de motif. De plus, il s'accompagnait d'exonération de cotisations patronales pendant une durée de trois ans. Si la rupture intervenait après trois mois de contrat, le jeune bénéficiait d'une indemnité équivalente à 8% du montant total de sa rémunération brute due depuis la conclusion du contrat.

Le CPE fut adopté dans la nuit du 8 au 9 février par le Parlement, dans le cadre de la loi sur l'égalité des chances, grâce à l'utilisation par Dominique de Villepin de l'article... 49.3 de la constitution qui permet un vote bloqué. Ce que l'opposition de gauche à l'époque considéra, ironie de l'histoire, comme... «un passage en force» de la majorité de droite, appelant les Français à se mobiliser contre le texte. Ce vote provoqua des manifestations monstres des jeunes dans les rues de France, auxquelles se joignirent très vite les centrales syndicales. Même Laurence Parisot, la présidente du Medef de l'époque, leur apporta alors son soutien...

Le 7 mars, les manifestations organisées rassemblent de 400.000 à 1 million de personnes dans les rues. Le 10, pas moins de 90 universités sont en grève. Dans la nuit du 10 au 11, le site de la Sorbonne est évacué par les forces de l'ordre avant la fin de la troisième nuit de son occupation par des militants réclamant l'abrogation de la loi. Le samedi 18 a lieu une journée nationale de manifestations, avec entre 530.000 et 1,5 million de manifestants qui défilent dans 160 villes. Dix jours plus tard, une journée de grève interprofessionnelle est organisée à l'appel des syndicats et de 1 à 3 millions de personnes, selon les différents pointages (police et CGT), défilent en France... Des préavis de grève sont déposés par les syndicats pour la journée du 4 avril appelant à de nouvelles manifestations

interprofessionnelles...

Le 31 mars, soit la veille de la promulgation de la loi, le président Jacques Chirac intervient pendant 9 minutes à la télévision pour demander, fait unique dans l'histoire de la Vème République, aux employeurs de ne pas appliquer cette mesure votée par le Parlement. Et demande au gouvernement de préparer rapidement un autre texte, annulant la période de consolidation de deux ans et l'absence de motivation du licenciement. Bref, de tuer dans l'œuf le CPE. Le 10 avril, Dominique de Villepin annonce que «les conditions ne sont pas réunies» pour que le CPE s'applique. La majorité des Assemblées générales votent alors la fin du mouvement. Les jeunes ont gagné. Ils ont fait plier l'exécutif... Bis repetita dix ans après?

Ironie de l'histoire encore, cette séquence intervient au même moment de la diffusion sur Canal+ de la série Baron noir, dont une partie de l'intrigue porte sur l'instrumentalisation la jeunesse, par un cadre du parti socialiste (le baron noir, joué par Kad Merad), contre une loi voulue par le président PS de la République (interprété par Niels Ariestrup). Le héros pousse en effet les jeunes à se mobiliser contre le projet de loi de l'exécutif. Avec succès puisque le texte gouvernemental finira par être retiré et le baron noir sera nommé ministre du... Travail.

lefigaro.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Loi El Khomri: une intersyndicale prévue, première depuis 2013



Par Challenges.fr

Les principaux syndicats se réunissent en fin de journée pour discuter du projet de loi réformant le droit du travail. La dernière intersyndicale avait eu lieu en 2013 contre le poujadisme et la montée du FN.



Laurent Berger de la CFDT, Jean-Claude Mailly de Force ouvrière et Philippe Martinez de la CGT le 29 septembre dernier. (c) AFP

Les principaux syndicats se réunissent en fin de journée ce mardi 23 février en intersyndicale pour tenter de s'accorder sur les moyens de "faire bouger" la loi El Khomri qui, en l'état, risque d'augmenter les licenciements, selon eux. Des représentants de la CFDT, FO, Unsa, CFE-CGC, FSU, Solidaires et UNL (lycéens) ont rendez-vous à la CGT, à Montreuil, pour discuter à partir de 18H00 de la "situation sociale, économique et politique". La dernière intersyndicale réunissant les principales confédérations date de 2013, décidée alors contre le poujadisme et la montée du Front national.

Le "noeud du chantier" de la rencontre mardi va porter sur le projet de réforme du droit du travail, qui sera présenté en conseil des ministres le 9 mars, précise-t-on à la CGT, qui a lancé l'invitation. Mais aucune décision sur la nature d'une "riposte", grève, manifestation ou initiative commune, ne devrait être prise.

Valls "ira jusqu'au bout"

Le projet de loi de 52 articles prévoit, entre autres, la création d'un compte personnel d'activité (CPA) et l'instauration du "droit à la déconnexion". Il ouvre aussi la voie au

référendum en entreprise pour valider des accords minoritaires, précise les conditions du licenciement économique, plafonne les indemnités prud'homales et prévoit la primauté des accords d'entreprise en matière de temps de travail. Face à la polémique qui enfle à gauche, Manuel Valls a prévenu qu'il irait "jusqu'au bout" de la réforme, insistant sur sa volonté de "convaincre" les Français et les parlementaires.

Pour le gouvernement, ce texte est une réponse au chômage de masse, la France comptant 3,5 millions de demandeurs d'emploi sans activité, un argument relayé par le patronat, qui salue le projet. "Il y a de vrais freins à l'emploi et cette loi a en son sein des articles qui rassurent ceux qui demain doivent embaucher", a insisté mardi François Asselin, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME).

La CFTC, seule grande confédération représentative absente de l'intersyndicale, insiste sur les points positifs du texte: création du CPA, droit à la déconnexion, référendum. Auprès de l'AFP, son président, Philippe Louis, salue également la réécriture de la partie temps de travail du Code du travail, désormais "plus lisible et compréhensible ».

Cette loi "vaut une grève"

Mais pour les autres organisations syndicales, cette réforme risque de faciliter les licenciements. Toutes, CFTC comprise, pointent deux articles: le plafonnement des dommages et intérêts prud'homaux, qui vont passer à 15 mois de salaires maximum, moitié moins qu'aujourd'hui, et la clarification des licenciements économiques.

Certaines demandent de supprimer ou d'amender ces deux articles (CFDT, CFTC, CFE-CGC), quand d'autres (FO et la CGT) appellent à un retrait pur et simple du projet de loi. "C'est un texte que nous rejetons globalement", a dit Jean-Claude Mailly, numéro un de FO, pour qui cette loi "vaut une grève".

L'objectif de l'intersyndicale mardi? "Peser pour faire bouger le texte sur certains points clés: plus de sécurisation pour les salariés, plus de dialogue social, c'est-à-dire enlever du texte les trop nombreux renvois aux décisions unilatérales des employeurs", explique Véronique Descacq, numéro deux de la CFDT.

Un remake de 2010

William Martinet, président du syndicat d'étudiants Unef, se rend à la rencontre avec l'idée de "réussir à trouver un socle commun pour contester la loi El Khomri et trouver une date de mobilisation unitaire". Franck Mikula, secrétaire national de la CFE-CGC, a un but: "exercer une pression suffisamment forte pour modifier (le projet) et retirer les mesures que nous considérons comme trop antisociales".

Cette intersyndicale "ressemble un peu à l'épreuve de force qui avait marqué la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy avec le gouvernement qui se retrouve le dos au mur. En 2010, c'était le régime des retraites qui était menacé, en 2016, c'est le chômage qui ne recule pas", analyse Dominique Andolfatto, professeur d'université, spécialiste des syndicats. Mais "quelles alternatives crédibles" peuvent proposer les syndicats, qui "semblent demeurer assez isolés?", interroge-t-il.

(avec AFP)

A Suivre... La Presse en Revue



Quelques jours de repos...